

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Présents : JL Martin, A Rixte, N Fontany, A Milési, R Maurin, P Fabre, G Gosselin, JP Mazel, B Jouve, A Gentil, MN Albelda, P Gaillard, I Mejean, S Ravier, D Amédéo, M Vigne

Absents excusés : R. Givaudan – G Mentzer – P Théolas

Pouvoirs : R Givaudan à G Gosselin – G Mentzer à N Fontany – P Théolas à A Rixte

Date de convocation : 13 septembre 2021

Secrétaire de séance : Anne Gentil

Séance ouverte à 18h30

C'est avec plaisir que l'équipe municipale se retrouve en mairie pour la tenue de cette séance. En effet, le régime dérogatoire instauré pour les réunions des organes délibérants pendant la pandémie se termine le 30 septembre. C'est la première fois que l'équipe élue en 2020 se retrouve dans la salle des réunions pour un Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite une bonne rentrée à toute l'équipe.

Malgré les dispositions règlementaires pour la gestion de la crise sanitaire, notre village a repris une vie « quasi normale » cet été avec des manifestations variées qui ont toutes connu un franc succès. Un grand merci aux organisateurs qui ont redoublé d'efforts pour organiser ces manifestations malgré des contraintes importantes liées à la pandémie et au plan Vigipirate.

Monsieur le Maire remercie Mme Denise Bernard qui a offert à la commune une œuvre de son époux Régis, talentueux artiste peintre. Ce tableau visible dans la salle des réunions représente la montagne de la Lance. Ainsi, nous garderons près de nous le souvenir de Régis et l'immense héritage culturel qui laisse à notre village.

Monsieur le Maire félicite Monsieur Jean-Paul Berger pour son ouvrage sur le thème de l'eau à Taulignan. Ce second livre est le résultat de nombreuses heures d'exploration et de recherches dans les archives communales. Samedi 11 septembre, une conférence organisée par l'association des 11 tours et animée par Jean-Paul Berger présentait les principales données de son livre. Monsieur le Maire remercie chaleureusement Jean-Paul Berger qui a offert un exemplaire à la mairie. Cet ouvrage sera mis à la disposition des abonnés de la bibliothèque municipale.

Ce week-end, a eu lieu les journées européennes du patrimoine. Taulignan participait à cet événement national en proposant des visites libres du Musée de la Soie samedi et dimanche. Monsieur le Maire remercie Nicole Fontany pour avoir accueilli les visiteurs les deux matinées.

L'association des 11 tours a également participé à ce week-end en proposant un programme varié avec :

- Une visite gratuite du village le samedi matin
- Une exposition sur les fontaines, lavoir du village, diaporama sur les vêtements sacerdotaux à la chapelle du Pradou tout le week-end
- Une petite randonnée à la découverte de la source Clavelle (durée 1h) le dimanche matin

Un grand merci aux bénévoles de l'association qui se sont mobilisés pendant le week-end.

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 7 juillet 2021.

Tarifs restaurant scolaire année 2021-2022

Dossier présenté par Rémi Maurin, adjoint chargé des affaires scolaires.

La crise sanitaire a bouleversé les modes de fonctionnement du restaurant scolaire. L'année dernière, la salle de motricité et la bibliothèque ont été mobilisées comme espaces de restauration pour respecter les règles de non brassage des classes et de distanciation sociale.

Pour cette rentrée scolaire, seule la bibliothèque sert d'espace supplémentaire pour accueillir environ 80 élèves par jour qui mangent à la cantine. Ils sont répartis en deux lieux sur deux services.

Depuis la rentrée scolaire 2012, la tarification des repas du restaurant scolaire est modulée en fonction du Quotient Familial avec pour objectif une meilleure répartition de la contribution financière des familles selon leurs revenus.

Les prix ainsi pratiqués pour l'année 2020-2021 étaient les suivants :

QF de 0 à 504 = 2.20€

QF de 505 à 800 = 3.63€

QF de 801 à 1000 = 3.87€

QF de 1001 à 1500 = 4.09 €

QF à partir de 1501 et au-dessus = 4.41€

Extérieur avec participation de la commune de résidence : application du QF

Extérieur sans participation de la commune de résidence : 4.41 €

Repas de Noël : 4 €

Repas Adultes : 6.50 €

Pénalité de retard de paiement = 10 €

Rémi Maurin précise que plusieurs relances sont effectuées auprès des familles en retard de paiement avant d'appliquer une pénalité financière.

Résultats de l'année écoulée :

	Nombre	%	Tarifs	Total
Repas enfants	1833	18.43	2.20	4 032.60
Repas enfants	2397	24.10	3.63	8 701.11
Repas enfants	1 719	17.28	3.87	6 652.53
Repas enfants	2 110	21.21	4.09	8 629.90
Repas enfants	1 888	18.98	4.41	8 326.08
Total	9 947	100		36 342.22

Tarif moyen d'un repas = 3.65 €
Dépenses alimentaires = 23 818.11 €
Coût d'un repas = 2.39 €

Personnel cantine = 40 000 €/an
Pour mémoire (Téléphone, Electricité, Produits d'entretien, Analyses, Réparation matériel)
Coût d'un repas avec le personnel : 6.42 €

Ainsi, nous pouvons remarquer que le tarif appliqué représente environ la moitié du coût total d'un repas. La moitié est financé par les parents et l'autre moitié par la mairie.

Il y a deux ans, il avait été décidé d'appliquer une augmentation de tarif équivalente au taux d'inflation soit 1.20 %.

L'année dernière le taux d'inflation étant de 0.20 %, aucune modification de tarif n'avait été effectuée.

Entre juin 2020 et juin 2021, le taux d'inflation est de 1.50%.

Proposition de tarif avec augmentation de 1.50 % :

QF de 0 à 504	=	2.23€ (+ 3cts)
QF de 505 à 800	=	3.68€ (+ 5 cts)
QF de 801 à 1000	=	3.93€ (+ 6 cts)
QF de 1001 à 1500	=	4.15 € (+ 6 cts)
QF à partir de 1501 et au-dessus	=	4.48€ (+ 7 cts)
Extérieur avec participation de la commune de résidence : application du QF		
Extérieur sans participation de la commune de résidence : 4.48 € (+7 cts)		
Repas de Noël : 4 € (idem)		
Repas Adultes : 6.50 € (idem)		
Pénalité de retard de paiement = 10 € (idem)		

Rémi Maurin rajoute que depuis la rentrée scolaire, deux partenariats ont été établis entre des producteurs locaux et la cantine. Il s'agit de :

- Les jardins de Félix de Taulignan (maraîcher qui nous approvisionne pour le moment en tomates, pommes de terre, salade verte)
- La Ferme du Célas du Pègue pour le raisin et prochainement de la viande de brebis

Cette vente directe à la ferme n'est pas forcément plus onéreuse car nous supprimons des intermédiaires.

D'autres partenariats vont être engagés prochainement avec le soutien et l'accompagnement du Parc des Baronnies Provençales, de la Chambre d'agriculture et Agribiodrôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs ainsi proposés pour l'année scolaire 2021-2022 et précise qu'ils seront applicables à compter du 4 octobre 2021.

Aménagement et sécurisation de l'entrée de village- Route de Nyons : approbation du projet de demande de subventions

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet réalisé par le cabinet ETEC concernant l'aménagement de la route de Nyons qui part des établissements Berthélémy pour se terminer au Pré Fabre. Il s'agit d'un important projet pour l'année 2022, 3^{ème} et dernière entrée de village à sécuriser.

Le cabinet ETEC, titulaire de la mission de maîtrise d'œuvre pour ce projet, a déjà travaillé pour notre commune puisque c'est lui qui a réalisé les deux entrées de Grignan et de Valréas, la rue des Angles et plus récemment l'avenue de la Résistance.

Pour les routes départementales en traversées d'agglomération, c'est le Département de la Drôme qui valide les aménagements et impose leurs règlements en matière de voirie. Ainsi, cet avant-projet devra être présenté et validé en CETOR puis en commission aménagement voirie à la Direction des déplacements du Conseil Départemental.

Comme pour les derniers aménagements de voirie, la commune en profite pour reprendre les réseaux AEP, assainissement et pluvial. L'effacement des réseaux électrique est également envisagé, il n'entre pas dans ce chiffrage puisque géré avec le SDED (prochain point à l'ordre du jour).

Le coût estimatif évalué par le maître d'œuvre s'élève à la somme de 424 292.50 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter ce projet au Conseil Départemental de la Drôme au titre des subventions de cohérence territoriale 2022 dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 septembre 2021. Il précise que tous les financements possibles vont être explorés afin de réduire au maximum la part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement et de sécurisation de la route de Nyons pour un montant estimatif de 424 292.50 € HT, il sollicite le Conseil Départemental de la Drôme pour l'octroi d'une subvention la plus large possible ainsi que tous les autres financeurs susceptibles de nous accompagner sur ce projet. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques Route de Nyons- RD24

Dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation de la Route de Nyons, le Syndicat Energie SDED a réalisé un avant-projet pour l'effacement et la fiabilisation des réseaux. Il est ainsi prévu l'effacement d'une partie des réseaux BT de la rue des Côtes du Rhône, une reprise de l'ensemble des branchements et dépose des réseaux aériens et de quelques réseaux BT sur façade.

Le coût estimé pour ces travaux s'élève à la somme de 160 897.16 € HT. La prise en charge financière par le SDED est équivalente à 80% jusqu'à 150 000 € de dépenses HT.

La participation communale est calculée ainsi $(150\ 000 \times 20\%) + (160\ 897.16 - 150\ 000) = 40\ 897.16\ €$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'avant-projet présenté par le SDED, prend en charge la part communale qui s'élève à 40 897.16 €, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et précise que cette somme sera inscrite au budget 2022 de la commune.

Création/Suppression de poste suite à une promotion interne

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au cadre d'emplois des agents de maîtrise par voie de promotion interne – année 2021.

La nomination de l'agent dans ce nouveau grade entraîne au préalable :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement
- La suppression de l'emploi d'origine

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

A compter du 26 juillet 2021

- La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet
- La suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposé, à compter du 26 juillet 2021, précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Création emploi au service technique – contrat aidé 30h/hebdomadaires

Le contrat aidé de Monsieur VIOLANT Johnny, agent des services techniques, est arrivé à son terme. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un nouveau contrat aidé qui remplacera Monsieur VIOLANT. Compte tenu des dispositions actuelles concernant les emplois aidés, la commune peut prétendre à une aide financière de 80% sur une durée hebdomadaire de 30h contre 26h auparavant. Monsieur le Maire propose de créer un emploi PEC au service technique – 30h semaine à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 18 mois maximum.

Pour répondre à la question de Monsieur Jean-Paul Mazel, Monsieur le Maire rajoute que dans le cadre de ces contrats, l'employeur a obligation de proposer des actions de formation pour apporter des qualifications à l'agent et lui permettre de construire un projet professionnel et préparer la suite après ce contrat limité dans la durée. Il précise qu'un accompagnement régulier est réalisé avec les conseillers de la mission locale ou Pôle Emploi en fonction de l'âge de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'agent polyvalent au service technique à compter du 1^{er} octobre 2021 dans le cadre des contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée maximale de 18 mois et précise que ce poste sera rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de travail de 30 heures

Passage anticipé à la M57 au 1^{er} janvier 2022

Dossier présenté par Anaïs Milési, adjointe au Maire chargée des finances.

Madame Anaïs Milési expose que l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et que la nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14, seront supprimées.

En M57, les principes comptables sont plus modernes et le référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Les évolutions sont notamment une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion des crédits et la fixation d'un nouveau mode de gestion des amortissements et des immobilisations.

Le droit d'option a déjà ouvert, aux collectivités appliquant la nomenclature M14, la possibilité de basculer vers le référentiel M57 l'objectif étant de permettre l'adoption d'un modèle simplifié, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable, dès le 1^{er} janvier 2022.

Elle rappelle également l'avis favorable du comptable public en date du 1^{er} septembre 2021 et précise que ce passage anticipé permettra de bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé.

Madame Anaïs Milési, membre de la commission finances à la communauté de communes précise que l'intercommunalité passera également à la M57 de manière anticipée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'anticiper l'adoption du référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Sollicitation aide pour buste Albert Roche – mairie de Réauville

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de Réauville qui sollicite le Président de la CCEPPG et les maires du territoire pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un nouveau buste du soldat. Albert Roche, héros de la Première guerre mondiale, originaire de Réauville.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à la mairie de Réauville.

Accord unanime de l'assemblée.

Motion soutien à la filière des huiles essentielles

En préambule, le Conseil Municipal évoque la situation en Inde avec l'intensification des cultures de lavande, véritable marché concurrentiel pour la France.

Une directive européenne actuellement à l'étude voudrait que les huiles essentielles soient considérées comme « produit chimique » imposant de facto des obligations qui pourraient compromettre cette filière particulièrement dynamique dans nos territoires.

A terme, un grand nombre d'huiles essentielles pourraient disparaître à destination des consommateurs.

Alerté par Alain Aubanel, président du Syndicat des Plantes à parfum aromatiques et médicinales de France, le conseiller régional Didier Claude Blanc a saisi les députés européens, François Xavier Bellamy et Brice Hortefeux afin de solliciter leur intervention sur ce dossier particulièrement important pour les agriculteurs de notre territoire.

A l'heure où il convient de préserver nos libertés, ces potentielles nouvelles mesures nécessitent une vigilance accrue.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une motion en soutien à la filière des huiles essentielles.

L'Union européenne projette la mise en place de nouvelles mesures réglementaires dans le cadre de la stratégie pour la chimie durable du Pacte Vert Européen. Leurs impacts sur la filière des huiles essentielles pourraient être majeurs, en particulier sur la production agricole.

A court terme le premier impact sera d'ordre économique : l'augmentation des contraintes sur les petits volumes (<10 tonnes/an) dans le cadre de la révision du règlement REACH ne serait pas

tenable. La moitié des distilleries qui produisent plus d'une tonne d'huile essentielle serait menacée de disparition.

A moyen et long termes un grand nombre d'huiles essentielles pourrait disparaître des produits à destination des consommateurs.

La France est le premier producteur au monde d'huile essentielle de lavandin et la Drôme concentre 86% en Auvergne Rhône Alpes, des surfaces de cette culture emblématique de nos territoires de la Vallée du Rhône à la Drôme provençale. Plus globalement la filière des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Ppam) est une des rares filières agricoles qui se développe en France.

Par cette motion, nous réaffirmons notre attachement à la filière des huiles essentielles de la Drôme et plus largement du Vaucluse des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes et à l'ensemble de nos producteurs agricoles.

Par cette motion nous souhaitons que les plus hautes autorités de l'Etat se saisissent de cet important dossier pour défendre les intérêts de l'ensemble de la profession et qu'elles interviennent auprès de l'Union européenne afin de s'assurer que les huiles essentielles soient évaluées sur la base de méthodes adaptées aux produits naturels, tout en garantissant la sécurité du consommateur et de l'environnement.

Le Conseil Municipal est unanime sur cette motion de soutien.

Monsieur le Maire propose d'adresser cette motion à toutes les communes de la CCEPPG pour qu'elles prennent à leur tour cette motion, il se porte volontaire pour les rassembler et les faire remonter aux députés européens et autres instances capables d'intervenir sur cette problématique qui met en danger la lavande et le lavandin et toute la filière des huiles essentielles.

Madame Anne Gentil rajoute que le Parc des Baronnies Provençales peut également intervenir à son niveau.

Droits de préemption urbain

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : AX n°146 Rue du manchot, AM n°41 Rue des côtes du Rhône, AI n°154 Chemin de Fachet, AT n°6 Sausse, AM n°350 chemin de Sainte Font, AB n°99 Rue de la brigoule.

Dossiers divers

- Congrès départemental des maires le 19 octobre 2021 à Valence – présentation du programme aux élus – inscriptions ouvertes pour les intéressés
- Evolution horaire du bureau de Poste de Taulignan à compter du 02/01/2022

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du responsable d'exploitation de la Poste qui nous informe d'une modification horaire du bureau de poste à compter du 2 janvier 2022. Le volume horaire passera de 25h30 à 26h par semaine soit 30 minutes de plus. Le bureau sera ouvert comme suit :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Jeudi et samedi de 9h à 12h

- Annulation du repas du CCAS – semaine bleue

Monsieur le Maire informe que les membres du CCAS, lors du Conseil d'Administration en date du 6 septembre ont décidé d'annuler le repas du CCAS organisé à l'occasion de la semaine bleue et offert aux personnes de plus de 70 ans.

Ce repas devait se tenir le Dimanche 10 octobre à la salle des fêtes.

Compte tenu des contraintes sanitaires encore en vigueur et de la fragilité et des risques encourus pour ce public de personnes fragiles, les membres du CCAS ont préféré annuler ce moment important pour nos aînés.

En compensation, le CCAS a décidé d'offrir un colis de Noël à toutes les personnes de plus de 70 ans, alors qu'il est habituellement réservé aux plus de 80 ans.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h55

Le Maire,
Jean-Louis Martin

